

# Un nouveau brevet en 2013

Le brevet 2013 est défini dans une **note de service publiée en février 2012**. Le diplôme est attribué au vu des différents éléments : épreuves finales, attestation de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences par le livret personnel de compétences, note obtenue à l'épreuve d'histoire des arts, notes obtenues aux épreuves d'examen, notes de contrôle continu et de vie scolaire mentionnées sur les fiches scolaires. **Le barème de 1999 reste valable. Les changements concernent les épreuves de français, maths et histoire-géo-éducation civique.**

## En français :

L'épreuve se décompose en deux parties, d'une durée d'une heure et demie chacune, séparées par une pause de quinze minutes. Les candidats composent chacune des parties d'épreuve sur des copies distinctes ; celles de la première partie sont relevées à la fin du temps imparti ; le sujet, lui, est laissé à la disposition du candidat.

Première partie : Compréhension de texte, réécriture et dictée (1 heure 30)

Un texte d'une trentaine de lignes maximum, d'un auteur de langue française, est remis au candidat.

- La compréhension du texte est évaluée par une série de questions qui prennent appui sur le texte distribué. Certaines de ces questions sont d'ordre lexical et grammatical. D'autres engagent le candidat à réagir à sa lecture en justifiant son point de vue.

- La maîtrise de la langue et de l'orthographe est évaluée :

- par la réécriture, en fonction de diverses contraintes grammaticales, d'un passage ou de plusieurs passages du texte proposé au candidat. Le sujet donne des consignes précises sur les modalités de cette reformulation (modification de formes verbales, changement de l'ordre des mots, de genre, de nombre, etc.). Elles entraînent des transformations orthographiques que le candidat doit effectuer en réécrivant le texte initial ;

- par la dictée d'un texte de 600 à 800 signes, de difficulté référencée aux attentes orthographiques des programmes.

Cette dictée est effectuée au cours des trente dernières minutes de cette première partie d'épreuve.

Les candidats présentant un handicap peuvent demander à composer sur le texte de dictée aménagée.

Seconde partie : Rédaction (1 heure 30)

Deux sujets de rédaction au choix sont proposés aux candidats.

L'un fait essentiellement appel à l'imagination et prend appui sur le texte initial ; l'autre demande une réflexion sur une question ou un thème en relation avec le sens du texte.

Les candidats doivent produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots). Ce texte doit être structuré, construit en paragraphes, correctement ponctué.

Dans l'évaluation de la rédaction, il est tenu compte de la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, présentation).

La dictée est un peu plus longue que celle du précédent brevet et les candidats ont le choix entre deux sujets de rédaction.

### **En maths :**

L'épreuve écrite dure 2 heures. Le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants. Il est indiqué au candidat qu'il peut les traiter dans l'ordre qui lui convient. Les exercices correspondent aux exigences du socle commun pour la série professionnelle et portent sur différentes parties du programme de troisième pour la série générale. L'ensemble du sujet doit préserver un équilibre entre les quatre premiers items de la compétence 3 du socle commun de connaissances et de compétences - les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique - appliqués à l'activité de résolution d'un problème mathématique :

### **En histoire-géo:**

L'épreuve écrite de 2 heures comprend trois parties : histoire, géographie, éducation civique.

En Histoire on attend du candidat qu'il réponde à des questions portant sur les repères chronologiques inscrits au programme d'histoire, permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de faits historiques essentiels ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet d'un développement ; - qu'il ait la capacité de travailler sur un document en relation avec un thème du programme d'histoire.

En Géographie, on attend du candidat qu'il localise sur un fond de carte des repères inscrits au programme de géographie ; qu'il réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de situations géographiques ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet

d'un développement ; qu'il ait la capacité, si on le demande, de réaliser une tâche cartographique simple.

En Éducation civique, on attend du candidat qu'il réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance de valeurs, de principes, de notions, d'acteurs ; qu'il ait la capacité de travailler sur un document se rapportant à un thème du programme d'éducation civique. Il s'agit de l'identifier, d'en dégager le sens, en rendant compte du problème politique ou social qu'il illustre. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

L'épreuve est simplifiée mais porte sur les trois disciplines au lieu de deux précédemment.

Annales zéro du site éducol

<http://eduscol.education.fr/pid23235-cid60618/dnb-2013.-annales-zero.html>

<http://eduscol.education.fr/pid23235-cid53944/annales-zero-de-l-epreuve-ecrite-histoire-des-arts.html>